



Nouvelles de la prévoyance 1/2015
Swisscanto Fondation collective

L'exercice 2014: L'essentiel en un coup d'œil

2014: Une année probatoire	2
Chiffres-clé 2014	4
Réserves	5
Degré de couverture	6
Placements de la fortune	7
Performance: Rapport de la commission de placement	8
Election du renouvellement du Conseil de fondation en octobre 2015	9
Franchise par la transparence	10



Swisscanto

2014: Une année probatoire

Chère cliente, cher client; chers assuré(e)s

Chaque stratégie est autant bonne que son application. Cette vérité de la Palice, Swisscanto peut également la faire sienne pour cet exercice 2014, ce que confirme les succès mesurables de la nouvelle stratégie développée ces dernières années.

Les éléments principaux de la nouvelle stratégie ont fait leur preuve

Le but de la stratégie était de positionner de manière conséquente Swisscanto Fondation collective en tant que prestataire de services semi-autonome dans le domaine de la prévoyance professionnelle, de manière à ce que les assurés bénéficient également des avantages d'une telle fondation. Un élément essentiel a été de prendre à sa charge les rentes de vieillesse futures et de ne plus les réassurer. Les bénéficiaires de rentes de vieillesse reçoivent maintenant leur rente directement de la part de Swisscanto Fondation collective.

Autant la prise en charge des réserves correspondantes dans le système d'administration que les transactions des capitaux nécessaires se sont déroulés sans problème. Ce succès montre que Swisscanto Fondation collective dispose en outre d'une bonne situation financière et s'est aussi effectivement ouverte aux nouvelles marges de manoeuvres attendues dans cette organisation. C'est ainsi que les taux de conversion ont pu être augmentés, ce qui ne doit pas nous faire craindre la comparaison avec la concurrence. Cette adaptation a été analysée soigneusement et est stable financièrement.

Le deuxième élément de la stratégie, soit le «degré de couverture au niveau de l'oeuvre de prévoyance» offre la possibilité aux entreprises affiliées à Swisscanto Fondation collective – et pour autant qu'elles remplissent les conditions requises – de prendre part directement à l'essor de la Fondation. Plusieurs entreprises ont déjà usé de cette possibilité. Ce produit permet de surcroît aux entreprises affiliées à une institution de prévoyance en sous-couverture d'opter pour Swisscanto sans pour autant subir les pertes dues à cette sous-couverture. Plusieurs entreprises ont d'ores et déjà profité de cette nouvelle flexibilité et se sont affiliées à Swisscanto Fondation collective.

Des taux d'intérêt plus élevés dopent la redistribution

Non seulement la rémunération du capital vieillesse mais également la problématique de la redistribution est un thème récurrent dans le domaine de la prévoyance professionnelle : étant donné que les êtres humains deviennent toujours plus vieux et bénéficient par conséquent plus longtemps de rentes de vieillesse, l'avoir de vieillesse constitué n'est pas suffisant; il doit être utilisé toujours plus de capitaux provenant des rendements des placements des assurés actifs pour financer ces rentes. Cette redistribution, au contraire du système de l'AVS basé sur une procédure de répartition, est financée fondamentalement dans le 2^e pilier par chaque personne elle-même assurée qui constitue son propre avoir de vieillesse.

Swisscanto Fondation collective accorde toute son importance à un traitement équitable des générations d'une part et entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes d'autre part. C'est la raison pour laquelle elle a réorienté sa stratégie quant aux prestations: son but est d'avoir un taux technique de 3%. Cela signifie que nous avons l'ambition d'avoir également pour les assurés actifs un taux d'intérêt à long terme de 3%. Le Conseil de fondation a utilisé déjà en 2014 cette nouvelle marge de manoeuvre: une rémunération de 3% du total des avoirs de vieillesse a pu ainsi être atteinte par l'octroi d'un excédent de 1,25%. Swisscanto Fondation collective garantit même pour 2015 un intérêt de 3,5%.

Il est bien entendu que toutes ces mesures ont été prises après une pesée d'intérêt soigneuse et constante ainsi qu'après une analyse des risques, de même en ayant toujours le souci d'avoir en tout temps la sécurité de la fortune de la prévoyance. Le Conseil de fondation s'est par conséquent toujours gardé la possibilité d'accorder - ou pas - encore des excédents à la fin de l'année en cours.

Degré de couverture confortable

L'orientation conséquente à la stabilité financière qu'a prise clairement le Conseil de fondation a également permis que les bons résultats des placements de l'année 2014 débouchent sur le renforcement des provisions dites techniques pour les futures pertes pour mises à la retraite. Les réserves techniques ont été approvisionnées en plus d'un montant de 90,3 Mio CHF durant l'année sous revue, afin que la stabilité financière soit encore plus confortable. Le fait que le degré de couverture de Swisscanto ait atteint le niveau de 111,2% après la constitution de ces réserves confirme la politique du Conseil de fondation orientée sur la sécurité et constitue la preuve de la très bonne situation financière de notre fondation collective.

Bien préparé pour l'avenir

Les mesures et les modifications prises dans l'intérêt des clients et des assurés démontrent la préparation au plus haut degré de Swisscanto Fondation collective pour relever les défis, plus particulièrement en ce qui concerne la politique et les marchés financiers. Ils doivent être certains que comme clients ou personnes assurées de Swisscanto ils soient dans les meilleures mains. Nous nous battons pour que les intérêts des entreprises qui nous sont affiliées – de même que ceux des personnes assurées soient également sauvegardés de manière optimale en ces temps de changements nécessaires.

Nous vous remercions de votre confiance.



Rolf Knechtli
Président du Conseil
de fondation

Davide Pezzetta
Directeur
administratif



Chiffres-clé 2014

Effectifs	2014	2013	Variation absolue	Variation en %
Capital réglementaire (en CHF Mio.)	4 565	4 383	182	4,2
Placements de la fortune (en CHF Mio.)	6 457	4 989	1 468	29,4
Nombre de contrats	5 552	5 601	-49	-0,9
Personnes assurées	49 365	49 473	-108	-0,2

Effectifs

Le capital réglementaire a augmenté comme nous nous y attendions au cours de l'année sous revue. L'augmentation considérable des placements de la fortune s'explique par la reprise à notre propre compte des rentes de vieillesse réassu-

rées jusqu'à présent et l'afflux du capital en découlant au 01.01.2014. Le nombre de contrats et de personnes assurées a diminué de manière insignifiante au cours de l'année sous revue.

Cotisations versées	2014	2013	Variation absolue	Variation en %
Primes périodiques des employés et des employeurs (en CHF)	392,2	385,1	7,1	1,8
Primes uniques	457,5	366,5	91,0	24,8
Total	849,7	751,6	98,1	13,0

Cotisations versées

Les primes périodiques des employés et des employeurs ont diminué de manière insignifiante, au contraire des primes uniques qui ont augmenté pour leur part de manière significative.

Réserves

Le transfert du capital nécessaire au versement des rentes, soit CHF 960 Mio, a été effectué au 01.01.2014 depuis Helvetia, la Fondation prenant à sa charge depuis cette date le risque de longévité. La publication a été faite dans les comptes 2013, sous la rubrique «Evénements postérieurs à

la date de clôture du bilan». Afin de faciliter la compréhension, les comptes annuels 2014 tiennent compte de ce transfert, de sorte que les valeurs puissent être comparées au bilan du 01.01.2014.

Réserves techniques	31.12.2014	01.01.2014	Variation absolue	Variation en %
Réserves techniques (en Mio. CHF)	183,5	93,2	90,3	96,9

Placements de la fortune; réserve de fluctuation de valeurs et objectif fixé par la réserve de fluctuation de valeurs

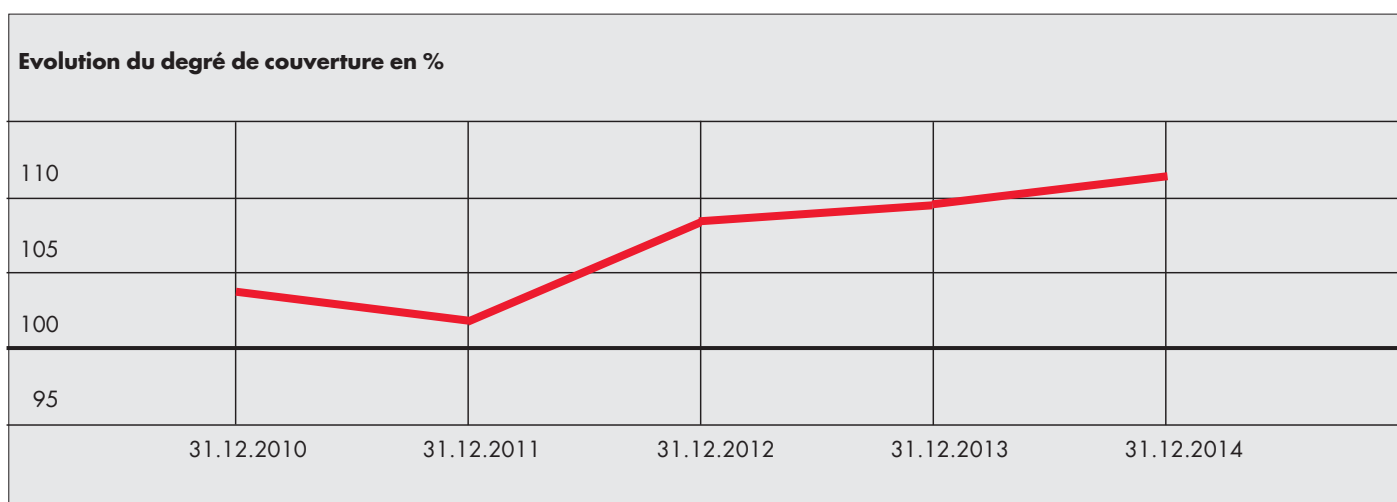
	31.12.2014 en CHF	01.01.2014 en CHF
Actifs sans placements individuels de la fortune	6 494 482 076	5 979 407 399
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12. resp. 01.01.	629 790 238	417 507 384
Objectif fixé pour la réserve de fluctuation de valeurs	935 694 090	706 528 145

Degré de couverture

En raison du résultat réjouissant des placements en 2014, le degré de couverture de Swisscanto Fondation collective a pu atteindre 111,2%. Il y a été inclus la constitution de réserves

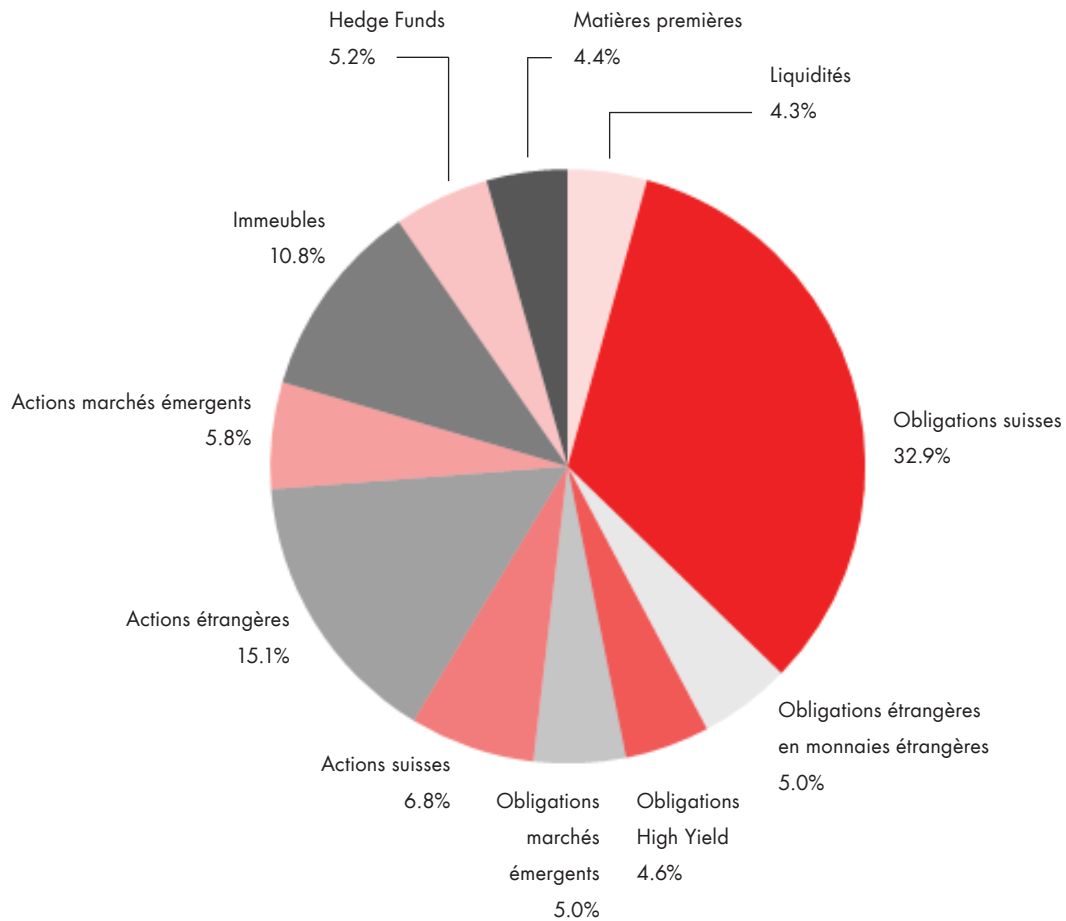
techniques pour un montant de CHF 90,3 Mio afin de déjà prendre en compte la consolidation financière supplémentaire qui en dépend.

Degré de couverture	2014	2013
Degré de couverture au 31.12. (en %)	111,2	109,4



Placements de la fortune

Asset Allocation au 31.12.2014



Placements des capitaux totaux (100%): 6 279 Mio. CHF

(Total des groupes de placements pris individuellement: 99,9% à cause des différences d'arrondis)

Rapport de la Commission de placement

Evolution de la performance

L'année 2014 a été marquée de nouveau pour les placements par les interventions de diverses banques émettrices dans le domaine de la politique monétaire, lesquelles ont essayé – comme déjà lors des années précédentes – de stimuler les économies domestiques respectives. Une différence doit être cependant constatée. En effet, alors que la BCE s'était prononcée en faveur de mesures d'encouragement intensives, les Etats-Unis ont abandonné leur programme. Encore faut-il qu'ils poursuivent une politique monétaire comme auparavant. La croissance globale est certes favorisée par ces mesures mais la crise de la dette n'est pas encore assainie et exerce une pression sur ces taux d'expansion. Les Etats-Unis peuvent passer au premier plan s'agissant des chances de croissance. Ils tirent profit des bonnes conditions du marché du travail et du faible coût de l'énergie. Pendant ce temps, l'Europe souffre d'une faiblesse de réforme. La crise de pays membres pris isolément est tout sauf résolue. Les marchés émergent ne se trouvent de surcroît pas encore dans les meilleures dispositions de croissance.

Les craintes planétaires des tendance déflationnistes et des mesures de stimulation engendrées par les banques émettrices ont débouché sur une recrudescence considérable et inattendue des cours obligataires. Les rendements des pays isolés ont chuté en conséquence et ont atteint un niveau record. Tandis que ceci est absolument réjouissant dans la perspective d'une année unique au niveau des placements, cela posera problème à l'avenir. Car les rendements minimaux et en tout cas pas les rendements attendus ne pourront compenser les taux d'intérêt des obligations à long terme. Une augmentation ultérieure des taux d'intérêt conduirait à des pertes de cours temporaires.

Cette évolution dans notre portefeuille a débouché l'année passée sur une performance de 7.6% pour les obligations en CHF. Le rendement des obligations en monnaies étrangères alternatives a connu une augmentation similaire (+8.1%) et celui des obligations des marchés émergents a été plus que réjouissant avec une croissance de +9.2%. Un seul bémol est à relever: dans le domaine des placements en valeur nominale, les obligations High Yield, dont la performance sur une base alternative ont eu une croissance légèrement négative de

-0.3%. Les écarts de bonité attrayants ont empêché une performance meilleure. Ce qui est de nouveau positif est également le résultat des actions, qui ont eu un rendement compris entre 7% (marchés émergents) et 16.8%. Les actions suisses se sont retrouvées entre ces deux valeurs avec 12.6%. Les entreprises profitent actuellement de marges bénéficiaires considérables. La montée des cours a conduit en définitive à des appréciations haussières, qui sont encore acceptables dans l'environnement actuel des acteurs du marché en raison du manque d'alternatives dans les investissements. Une déception a été les matières premières qui ont connu l'année dernière une performance négative de -28.7%. Le degré de couverture de la Fondation collective a de nouveau augmenté dans l'ensemble pour atteindre 111.2%.

Avec une performance de portefeuille établie à 5.95%, nous avons été inférieur de seulement 0.35% par rapport au Benchmark. La raison de ce débours est due en début d'année à l'effet de regroupement dans le portefeuille à la suite de la nouvelle orientation stratégique ainsi qu'au positionnement prudent dans le domaine des obligations CHF. De faibles sous performances dans le domaine des actions étrangères purent être compensées par des surperformances dans le domaine des matières premières.

Orientation pour l'avenir

La nouvelle orientation stratégique comprenant l'augmentation de la part en actions à 28% du portefeuille à charge des placements à valeur nominale à la fin 2013 a eu des effets positifs jusqu'à présent. Bien que l'évaluation des actions n'ait entretemps plus eu d'effets bénéfiques, disposer d'une allocation importante de ces produits par rapport aux placements mobiliers garde tout son sens dans la perspective des rendements futurs, comme auparavant. En cas d'une baisse significative du rendement des actions et dont la cote, si besoin est, peut de nouveau être réduite, Swisscanto Fondation collective utilise un «Risk Management Overlay». En raison de la situation actuelle des taux d'intérêt, il sera testé de surcroît d'éventuelles alternatives d'investissement dans le domaine des placements alternatifs. 2015 ne sera certainement pas une année facile pour les placements; nous sommes cependant convaincus que nous sommes bien préparés avec l'orientation actuelle.

Election du renouvellement du Conseil de fondation en octobre 2015

En octobre 2014 se déroulera l'élection du renouvellement du conseil de fondation de la Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales.

Organe suprême de la fondation

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle prévoit que l'organe suprême d'une institution de prévoyance doit être un comité à la composition paritaire. Il s'agit pour la Swisscanto Fondation collective du conseil de fondation qui compte douze conseillers: six représentants des employeurs et six représentants des employés.

Election en ligne

L'élection se déroulera pour la première fois en ligne. Pour cela, en tant que client et entreprise affiliée à la Swisscanto Fondation collective, vous recevrez en août 2015 une lettre d'information. Elle contiendra deux lettres destinées aux représentants de l'employeur et aux représentants des employés de votre commission de prévoyance. Ces lettres contiendront les données de connexion à la plateforme de vote en ligne ainsi que toutes les autres informations utiles relatives à l'élection, à la procédure de vote et aux délais.

En plus des actuels membres du conseil de fondation et des candidats proposés par le conseil de fondation, des membres des commissions de prévoyance des entreprises affiliées peuvent se proposer comme candidats pour ces élections. De même, tous les membres de votre commission de prévoyance disposent d'un droit de vote pour la catégorie les concernant, «représentants des employeurs» ou «représentants des employés».

Procédure électorale en deux niveaux

La procédure électorale comprend deux niveaux et plusieurs étapes:

- 1a) Remise des propositions de candidature en ligne (Commission de prévoyance)
- 1b) Examen des propositions de candidature (bureau électoral de la Swisscanto Fondation collective)

- 2a) Publication des candidatures
- 2b) Vote (Commission de prévoyance)
- 2c) Confirmation et publication des résultats du vote avec le nom des conseillers élus (bureau électoral)

La mandature de cinq ans 2016-2020 du nouveau conseil de fondation commencera au 01.01.2016.

Franchise par la transparence

Numéro 1 des fondations bancaires

Swisscanto Fondation collective, en tant qu'entreprise commune des Banques Cantonales, est la plus grande fondation bancaire de Suisse. Quelques 6000 entreprises ont confié à Swisscanto la gestion de leur prévoyance du personnel. La justification de la confiance que ces clients accordent déjà à Swisscanto se manifeste notamment par des taux de croissance annuels réjouissants.

La force des Banques Cantonales

Au cours de ces dernières années, divers sondages ont toujours fait ressortir le fort degré de confiance accordé aux Banques Cantonales parmi les banques suisses. Aucune autre banque suisse ne dispose d'un réseau d'agences aussi dense que celui des Banques Cantonales: de ce fait, votre conseiller en prévoyance est joignable en tout temps.

La Banque Cantonale allie la plus moderne des gestions financières à une traditionnelle exigence de sécurité. Afin d'assumer ses diverses tâches, elle a recours à des spécialistes; pour la prévoyance professionnelle, il s'agit de Swisscanto Fondation collective; ses autres partenaires sont Swisscanto Fondation de placement et Helvetia Assurances.

Pour le rendement:

Fondation de placement Swisscanto

Les fonds destinés à la prévoyance professionnelle nécessitent une stratégie de placement étudiée répondant aux exigences légales tout en satisfaisant aux besoins de sécurité et de rendement. La Fondation de placement Swisscanto est aussi une entreprise des Banques Cantonales et la plus grande fondation de placement en Suisse; elle est la partenaire pour ce qui a trait aux placements des fonds de prévoyance. La Fondation de placement Swisscanto est membre

de la CAFP (Conférence des administrateurs de fondations de placement) dont elle respecte les standards de qualité très élevés. Dans l'étude comparative de la CAFP qui met en parallèle les performances réalisées par les fondations dans diverses catégories de placements, Swisscanto Fondation de placement figure régulièrement en tête du classement.

Pour la sécurité: Helvetia Assurances

Grâce à Helvetia Assurances, cofondatrice de Swisscanto Fondation collective, les risques décès et invalidité sont couverts. Helvetia fait partie des plus grandes entreprises d'assurances de Suisse et offre en tout temps une couverture d'assurances complète ainsi qu'un professionnalisme notoire de la gestion du risque.

Sécurité maximale

Grâce à la politique de placement prudente et professionnelle de la Fondation de placements Swisscanto, qui aspire à des rendements optimaux pour le maximum de sécurité et dont les pierres angulaires, à l'image de la Fondation collective, sont la fiabilité et la stabilité, les personnes assurées ont en tout temps la certitude de savoir leur fonds de prévoyance en mains sûres.

Transparence dans la gestion grâce à une stricte parité

Le Conseil de fondation de la Fondation collective Swisscanto est constitué à parts égales de représentants des employés et des employeurs et uniquement au sein des entreprises affiliées. Cette stricte parité donne l'assurance que toutes les décisions du Conseil de fondation sont toujours prises dans l'intérêt des personnes assurées et en tenant compte des entreprises affiliées – élément important qui protège et garantit l'indépendance de la Fondation.

Vous trouvez la version détaillée du rapport de gestion 2014 de
Swisscanto Fondation collective sous
www.swisscanto-fondation-collective.ch ► Fondation collective
► Rapports de gestion

Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales
St. Alban-Anlage 26, Case postale 3855, 4002 Bâle
Téléphone 058 280 26 66
Fax 058 280 29 77

Informations complémentaires sur

www.swisscanto-fondation-collective.ch

